

Comité Technique Ministériel du 23 juin

Quelques annonces mais pas de changement de cap

Après les échéances électorales de ce premier semestre, les ministres Bruno LE MAIRE et Gabriel ATTAL ont présidé la première partie du Comité Technique Ministériel.

Après les propos introductifs des ministres, **FO Finances**, comme l'ensemble des fédérations, a exposé les attentes et revendications des personnels dans un environnement professionnel passablement affecté par les différentes réformes de ces cinq dernières années, mais également après une semaine post-électorale pour le moins atypique. (voir notre Flash 17/22 sur financesfo.fr).

Est-ce la raison pour laquelle les discours ministériels ont eu une connotation plus encline, non seulement à écouter leurs interlocuteurs du jour, mais également à répondre à certaines interrogations sur des dossiers en souffrance depuis de longs mois ? Dans tous les cas, force est de constater que ce fut une attitude qui sied mieux à ce que nous pouvons considérer comme un dialogue social normal, dont nous avons perdu le goût.

Toutefois, ne nous emballons pas, l'inflexion de la politique suivie depuis cinq ans n'est pas encore à l'ordre du jour. Sur les réformes, sur l'emploi, sur les déroulements de carrière, sur les conditions de travail, il nous faudra voir au fil des semaines et des mois à venir, en particulier au moment de la présentation du PLF 2023, si une politique nouvelle est mise en œuvre.

Déjà, nous aurons une première indication avec les mesures sur le pouvoir d'achat et en tout premier la hauteur de la revalorisation de la valeur du point d'indice, alors que l'INSEE annonce une inflation de près de 7% sur un an dès le mois de septembre.

Plusieurs sujets, mis dans le débat par **FO Finances** depuis plusieurs mois, voire parfois des années, ont retenu l'attention des ministres, et obtenu des réponses positives ou à tout le moins une volonté de trouver des solutions :

- ✓ **Revalorisation pour les agents de la DGCCRF, dans le cadre d'un projet d'accord, de l'Indemnité Mensuelle de Technicité à 106,76€/mois,**
- ✓ **Mise en étude de la révision du texte excluant les agents quittant le ministère en cours de carrière, du bénéfice de l'IMT pour le calcul des droits à pension,**
- ✓ **Relance du dossier pour l'attribution aux agents des douanes de la prime de fidélité en Seine St Denis,**
- ✓ **Maintien du budget de l'action sociale ministériel en 2023,**
- ✓ **Réforme de la gouvernance des opérateurs de l'action sociale limitée aux trois associations ALPAF, AGRAF, EPAF,**
- ✓ **Maintien des droits réglementaires actuellement dévolus aux représentants en CHSCT dans les futures formations spécialisées.**
- ✓ **Accord pour la prise en charge des frais de déplacement des suppléants siégeant dans les futures formations spécialisées,**

Pour cette dernière annonce, en cohérence, **FO Finances** a demandé l'extension de cette mesure aux élus suppléants dans les futurs Conseils Sociaux d'Administration et CAP.

Monsieur Le Maire a clarifié sa position sur deux sujets :

- **Sur le transfert des missions de la sécurité alimentaire de la DGCCRF vers le ministère de l'agriculture, il souscrit pleinement au nom de la cohérence des contrôles,**
- **Sur l'ancrage pérenne de la Douane au ministère de l'économie et des finances, coupant court à une rumeur qui circule depuis des années, avec plus ou moins de virulence, en fonction des évolutions structurelles que connaît cette administration.**

Les ministres ont également mis l'accent sur deux de leurs priorités :

- ✓ **la lutte contre le réchauffement climatique, qui devra s'intégrer dans toutes les décisions prises à tous les niveaux,**
- ✓ **l'égalité professionnelle pour laquelle, de l'aveu même de M. Le Maire, les résultats ministériels ne sont pas satisfaisants.**

Sur ces deux sujets, **FO Finances** partage le constat et ne manquera pas d'apporter sa contribution.

Pour exemple sur l'égalité professionnelle, le sujet des mobilités contraintes suite à promotion, notamment de C en B, doit trouver une réponse rapide et concrète pour les directions récalcitrantes.

Avant de conclure cette première partie du CTM, les ministres ont confirmé leur présence à celui de rentrée, dont le point de l'ordre du jour majeur sera la présentation du projet de loi de finances.

Ce sera le moment de vérité pour savoir jusqu'où nos ministres sont en capacité de stopper les suppressions d'emplois à Bercy, de présenter des perspectives de déroulements de carrière pour les agents, d'octroyer des moyens pour améliorer les conditions de travail, le tout pour donner un nouvel élan au service public économique et financier, qui a une longue histoire mais pour lequel à **FO Finances nous sommes convaincus qu'il a un avenir.**

Les textes suivants ont été soumis pour avis au CTM dans une seconde séquence, sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale.

Arrêté d'organisation des élections professionnelles

Ce texte reprend dans le détail tout le processus électoral du vote par voie électronique. De nombreuses réunions techniques ont précédé à cet examen et une troisième élection test doit se dérouler du 29 juin au 5 juillet pour fiabiliser le dispositif.

A retenir :

- ✓ **la date limite de dépôt des listes : Jeudi 20 octobre à 17h (heure de Paris)**
- ✓ **le scrutin aura lieu du 1er au 8 décembre.**

FO Finances a mis en alerte sur la difficulté, pour les électeurs gérés par Bercy et exerçant leurs missions dans les DREETS, DDETS et DREAL, à devoir utiliser deux systèmes de vote électronique en fonction des scrutins.

Pour les votes, au CSA Ministériel et aux CAP, ce sont les modalités de vote de Bercy qui s'appliqueront et pour l'élection au CSA de proximité, celui de leur ministère d'affectation. Bonjour la simplicité !

Au-delà de la campagne de communication générale, Bercy devra s'appliquer à diffuser une communication spécifique à ces électeurs.

Cet arrêté a vocation à donner un cadre légal à l'organisation du scrutin, d'où l'abstention de **FO Finances** réaffirmant par ailleurs notre opposition à cette modalité de vote par voie électronique, source d'une baisse du taux de participation comme il a pu être constaté en 2018 (-10 points).

Arrêté relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements ou de violences sexistes et sexuelles

Annoncée par le Président de la République en 2017, la mise en place par les employeurs publics de dispositifs de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, de même que la mise en œuvre d'une politique de formation dédiée, ont été réaffirmées par la circulaire du 9 mars 2018, puis par l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 30 novembre 2018.

Le projet d'arrêté ministériel présenté pour information au Comité Technique Ministériel a fait l'objet de discussions dans le cadre de trois groupes de travail.

L'arrêté vise à harmoniser et décrire un processus complet de prise en charge de ces situations. Ce texte concerne tant les agents publics du ministère (fonctionnaires, contractuels), que les stagiaires bénéficiant d'une convention de stage, les apprentis, les élèves des écoles de service public sous la tutelle du ministère, les candidats à un recrutement dont la procédure a pris fin depuis 6 mois au plus ou les agents ayant quitté le ministère depuis 6 mois au plus.

Pour **FO Finances**, le plus important n'est pas cet arrêté, simple base juridique, mais le dispositif qui sera mis en place pour recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Ce dispositif doit être simple, lisible et connu de tous les agents afin d'accompagner, de soutenir et de protéger les victimes. Ces dispositions doivent aussi permettre un traitement rapide de ces situations et éviter que les directions cherchent à les dissimuler. Une réponse immédiate doit être mise en place, pour protéger les victimes.

En réponse, la Secrétaire Générale s'est dite attentive au délai de traitement de ces situations, elle ne souhaite pas que des situations avérées perdurent et a affirmé la tolérance zéro au sein de notre ministère. Un suivi statistique et précis sera mis en place afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de dérive dans le délai de traitement.

FO Finances demande également que les fiches de signalement soient communiquées aux CHSCT, qui ont un devoir d'enquête et de mise en place des mesures de prévention.

Décret modifiant le décret 2010-983 du 26 août 2010 portant statut particulier des géomètres-cadastrateurs des finances publiques

Ce projet de modification du décret portant statut particulier des géomètres vise à modifier leur formation initiale, les modalités de détention du diplôme et élargir leurs missions.

Sans grande surprise, l'administration continue au pas de charge sa réforme de la formation initiale, mise en place sans réelle concertation et surtout sans tenir compte des problématiques et des inquiétudes des stagiaires et des alertes des chargés d'enseignement.

Cette formation raccourcie à 12 mois ne pourra pas renforcer la technicité et conforter l'exercice des missions, elle sera loin de faire une place plus grande à l'alternance (alors que la formation des géomètres était celle qui s'en approchait le plus).

Cette réduction ne « dédensifiera » pas la scolarité, mais surtout cela ne favorisera pas l'assimilation et l'évaluation des connaissances, sans aborder les principales applications informatiques. Les stagiaires n'apprennent pas plus et mieux en moins de temps.

Le stage pratique devient probatoire. Encore une fois, comment comprendre ce retour en arrière autrement que comme un instrument de pression supplémentaire que rien ne justifie, sauf à imaginer qu'il faudrait d'urgence corriger un taux anormalement élevé d'erreur de casting ? Quel aveu d'échec !

Leurs missions sur le terrain sont déjà en restriction, au détriment d'heures passées devant un clavier à corriger les propositions erronées de l'intelligence artificielle ! Les géomètres sont des agents de terrain avant tout.

Par ailleurs, l'élargissement des missions, actuellement dévolues en partie aux inspecteurs, conforte la revendication de notre syndicat national à la DGFIP, d'un reclassement des géomètres dans la catégorie A.

Comme nous l'avons fait depuis le début de la réforme de la formation initiale pour les autres catégories de personnels à la DGFIP, **FO Finances** a voté contre cette modification de décret du statut particulier

Durées minimales et maximales d'occupation de certains emplois à la Douane

Ces durées ont été intégrées dans les lignes de gestion directionnelle en application de la loi du 6 août 2019.

FO Finances les a toujours contestées, considérant qu'elles étaient une entrave à la liberté de choix dans le parcours professionnel des agents, sans nier pour autant les difficultés de recrutement pour certaines résidences dans les directions de Bercy.

Comme il était à craindre certaines directions ont établi des listes recensant nombre de résidences administratives et d'emplois.

Le projet d'arrêté modificatif présenté au CTM actualise la liste à la DGDDI en intégrant de nouveaux emplois, pour des motivations peu explicites.

FO Finances a confirmé son opposition à ces dispositions en votant contre le projet d'arrêté modificatif.

En lieu et place de contraintes à rester une durée minimale sur un emploi ou une résidence, l'administration devrait plutôt mettre en œuvre des mesures incitatives.

Dans ce contexte, le refus apposé à l'attribution de la prime de fidélité aux agents des douanes exerçant en Seine St Denis est d'autant plus incompréhensible.

Présentation de la stratégie formation du ministère (2022-2024)

FO Finances a, depuis de nombreuses années, plaidé pour une véritable politique ministérielle de la formation professionnelle. Nous saluons l'initiative d'autant que le dernier plan sur le sujet date de 2007 !

Depuis cette date, des groupes de travail sporadiques, la plupart du temps consacrés au bilan de l'année écoulée, apparaissent dans l'agenda social mais sans aucune ambition sur le sujet.

Il est primordial que le sujet de la formation professionnelle redevienne une priorité ministérielle et qu'une concertation s'ouvre avec les fédérations.

Nous avons rappelé l'importance de la formation professionnelle dans le parcours de carrière des agents, d'autant plus dans une période de réformes et de restructurations incessantes.

Ce document d'orientation stratégique ministériel en matière de formation professionnelle a fait l'objet de discussions dans le cadre de deux groupes de travail. Si nous comprenons la nécessité d'accompagner les restructurations en formant les agents impactés, nous déplorons que l'administration mentionne comme objectif de « faciliter la mise en œuvre des restructurations ».

De même, nous alertons une fois de plus sur les tensions sur le recrutement de formateurs internes, trop souvent freiné par le contexte des restructurations et les nécessités de service. **FO Finances** souhaite que ce sujet soit abordé avec les directions afin de lever ses freins.

Ce document a donc le mérite d'exister mais il manque d'actions concrètes et se concentre beaucoup sur l'encadrement.

FO Finances le prend pour une étape mais certainement pas comme une fin en soi et restera attentif à sa déclinaison directionnelle. Les belles intentions ministérielles ne sauraient s'arrêter à mi-chemin devant des replis sur soi directionnels et surtout sur l'incapacité à octroyer les moyens nécessaires.

Pour ces raisons, **FO Finances** s'est abstenu.

Depuis cinq ans, la présence des ministres au Comité Technique s'assimilait plus à des passages de météorites, comme si cet exercice de dialogue social était une contrainte. Si un point positif peut être tiré de celui-ci, c'est le temps et l'écoute de nos interlocuteurs.

Au-delà, des premières décisions ou annonces concrètes, il est prématuré d'en tirer des conclusions hâtives sur un changement profond des orientations ministérielles.

Des réponses urgentes sont attendues par les personnels : sur leur pouvoir d'achat, leurs missions, les emplois, leurs carrières, leurs conditions de travail.

FO Finances sera force de propositions et de revendications sur tous ces sujets et jugera sur les actes la réelle volonté de nos ministres à répondre aux aspirations mais également à l'exaspération et la colère des personnels.



chacun pour tous avec

